

PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

FILIÈRES VÉGÉTALES

Haute Valeur Environnementale (HVE): Accompagnement audit initial

Les **+** OBJECTIFS

- Accompagner l'exploitation à répondre aux exigences de la certification HVE.
- Identifier les points conformes et non conformes du niveau 1 et aider le viticulteur à lever les écarts.
- Obtenir la validation niveau 3 de la certification environnementale.
- Réaliser le préaudit (option A) sur les 4 grilles thématiques (Biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation et ressource en eau).

Pour QUI ?

- Tous les viticulteurs d'Alsace



Service et prestation Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE

- Nos conseillers se déplacent sur votre exploitation à votre demande, pour vérifier la conformité de l'exploitation au regard du niveau 1 (base réglementaire : respect directive nitrates, cahiers d'enregistrement des pratiques en règles, gestion des effluents...).
- Nous discutons des pistes d'amélioration des pratiques.
- Nous établissons l'attestation de niveau 1 requise obligatoirement pour prétendre à la certification si les données sont conformes.
- Les fichiers d'audit de niveau 3, sur les 4 thématiques, sont remplis à partir des données de l'année d'évaluation.
- Les fichiers Excel sont fournis pour être présentés à l'auditeur de l'organisme certificateur.



BÉNÉFICE CLIENT

- Organisme référencé SCA (Système de Conseil Agricole) habilité à délivrer l'attestation de niveau 1.
- Conseillers formés par le chargé de mission HVE des Vignerons indépendants de France.
- Neutralité des prescriptions.
- Bonnes connaissances des pratiques phytosanitaires, de fertilisation et d'évaluation de la biodiversité.



DOCUMENTS REMIS

- Fichiers excel complets nécessaires à l'audit externe et attestation de niveau 1.



NOS ENGAGEMENTS

- Prestations préparation à l'audit intermédiaire et à l'audit de renouvellement à venir.



Infos pratiques

** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

* Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques

Contacts

Marie-Noëlle Lauer *

03 88 95 50 62

marie-noelle.lauer@alsace.chambagri.fr

Marianne Henner *

03 89 20 97 62

marianne.henner@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

